

CLÉA III

Contrat Local d'Éducation Artistique

Puisaye-Forterre

Appel à manifestation d'intérêt

Date limite de remise de candidature :
25 mai 2025

Année scolaire 2025/2026

Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté
Académie de Dijon
Conseil départemental de l'Yonne

En janvier 2018, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) a signé son premier Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA) avec la DRAC, en partenariat avec l'Académie de Dijon et le Département de l'Yonne. Après 7 années de projets culturels et artistiques, la CCPF lance son nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Ce présent appel à candidatures est destiné à rechercher des acteurs et actrices culturels et collectifs relevant de tous domaines d'expression artistique, en capacité de proposer des projets répondant aux critères listés ci-après en II, pour des projets à mener sur l'année scolaire 2025-2026.



©X.Laupretre/I.Morison

I. Contexte

Historique	4
Qu'est-ce qu'un Contrat Local d'Éducation Artistique ?	4
Enjeux et objectifs d'un CLÉA	5
Le territoire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.....	5

II. Cadre du dépôt

Qui peut candidater ?	8
Conditions.....	8
Publics concernés.....	9
Les éléments à fournir.....	9
Calendrier des candidatures.....	10

III. Étapes-clés du Cléa

La prise de contact : rencontre entre acteurs culturels et professionnels éducatifs	10
La restitution.....	11
Le comité technique.....	11

IV. Cadre général

Cadre juridique	12
Conditions financières.....	12
Communication.....	12
Modalités d'envoi.....	13

V. Annexes

Liste des établissements sélectionnés les années précédentes.....	14
Liste des établissements à privilégier.....	15

I- Contexte

Une démarche de développement culturel partagé

Après deux contrats de trois ans menés avec succès, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre est aujourd'hui engagée dans la deuxième année de son troisième Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA).

Dans une logique de continuité, mais aussi de structuration plus large, la Communauté de communes, en concertation avec la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, l'Éducation nationale, et les Conseils départementaux de l'Yonne et de la Nièvre, a souhaité inscrire son action culturelle dans une **Convention Territoriale de Développement Culturel (CTDC)**.

Cette convention triennale fixe un cadre global pour une politique culturelle cohérente et partagée. Elle permet d'articuler le **CLEA**, tourné vers l'éducation artistique, et le **CTL** (Contrat Territoire Lecture), orienté vers la lecture publique, dans une dynamique commune.

Le CLEA : un levier d'éducation artistique et culturelle

Le CLEA est un outil structurant au service de l'éducation artistique et culturelle (EAC), priorité du ministère de la Culture. D'une durée de trois ans, il permet de proposer aux jeunes un parcours culturel cohérent, en réduisant les inégalités d'accès à l'art et à la culture. Il repose sur trois piliers fondamentaux :

- La rencontre avec des œuvres, des artistes ou des objets patrimoniaux ;
- La pratique artistique, individuelle ou collective, dans des domaines variés ;
- L'acquisition de connaissances et d'un lexique sensible pour exprimer ses émotions et développer un esprit critique.

Le CTL : développer la lecture publique à l'échelle d'un territoire

Le Contrat Territoire Lecture est quant à lui un dispositif soutenant la promotion et la valorisation de la lecture publique. Il vise à renforcer les réseaux de bibliothèques et de points-lecture (21 identifiés sur le territoire), en accompagnant les professionnels du livre et en favorisant la mise en place de projets communs, adaptés aux réalités locales.

Après plus de 7 années d'expérience, nous entamons ainsi la deuxième année de notre troisième convention CLEA/CTL sur le territoire de la Puisaye-Forterre.

Pour en savoir plus sur l'éducation artistique et culturelle (EAC), la charte de l'EAC :
<https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>

Enjeux et objectifs d'un CLÉA

L'éducation artistique

- Créer du lien, vivre ensemble, favoriser l'ouverture aux autres,
- Permettre, dans une démarche d'éducation artistique, d'aller à la rencontre d'une pratique, de l'artiste qui l'emploie et de s'en approprier le geste,
- Contribuer au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève, en lien avec les établissements et les acteurs culturels du territoire,
- Développer l'esprit critique par le biais d'échanges et d'analyses d'œuvres,
- Percevoir de manière sensible le rôle de l'artiste en tant que catalyseur d'énergie développeur d'imaginaires, incitateur à se questionner sur le monde et la société.

L'ancrage territorial

- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle, contribuant à valoriser l'offre des structures culturelles du territoire, notamment à travers les dispositifs déjà présents,
- Faciliter l'accès aux œuvres, aux ressources artistiques et culturelles du territoire,
- Renforcer la coopération culturelle entre les différents partenaires,
- Permettre l'agrégation des compétences, la mise en réseau des acteurs culturels et constituer un véritable ADN du territoire,
- Favoriser des projets inter-écoles et inter-établissements,
- Lutter contre les discriminations et tendre vers davantage d'équité,
- Toucher et sensibiliser les familles à travers les jeunes.

Le territoire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre compte 57 communes pour une population de 33 640 habitants (2021). Le territoire compte environ 3 500 à 4000 élèves de la maternelle au lycée. Cela représente 47 écoles primaires (maternelles et élémentaires), 6 collèges et 1 lycée. À cela s'ajoutent également 10 crèches, qui accueillent près de 405 enfants sur l'année pour 162 places. De plus, 7 accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs et centre social), accueillent près de 1 200 enfants par an, sur du temps périscolaire et extrascolaire.

Ces différents établissements sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontres, d'élaboration et de réalisation de gestes artistiques.

La mise en place du CLÉA exprime la volonté de déployer une vision artistique et culturelle structurante pour le territoire, de concevoir une dynamique cohérente d'aménagement et d'attractivité.

C'est pourquoi, par le biais de sa politique culturelle, la CCPF se veut transversale. La lutte contre l'illettrisme, contre les discriminations, contre l'isolement des seniors, pour l'égalité des chances et des genres, pour l'accès à la culture pour tous, sont autant de sujets sociaux et sociétaux que souhaite porter et promouvoir la CCPF à travers ses actions d'éducatrices artistiques et culturelles. A cela s'ajoute la promotion de l'artisanat d'art à travers le label Villes et métiers d'Arts, le soutien aux lieux de diffusion, de formation, de création, de production et de résidence artistique, les musées et nombreuses bibliothèques, l'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre (EMDTPF), les ateliers d'artistes et d'artisans, qui viennent animer un territoire aux richesses naturelles, patrimoniales et historiques remarquables.

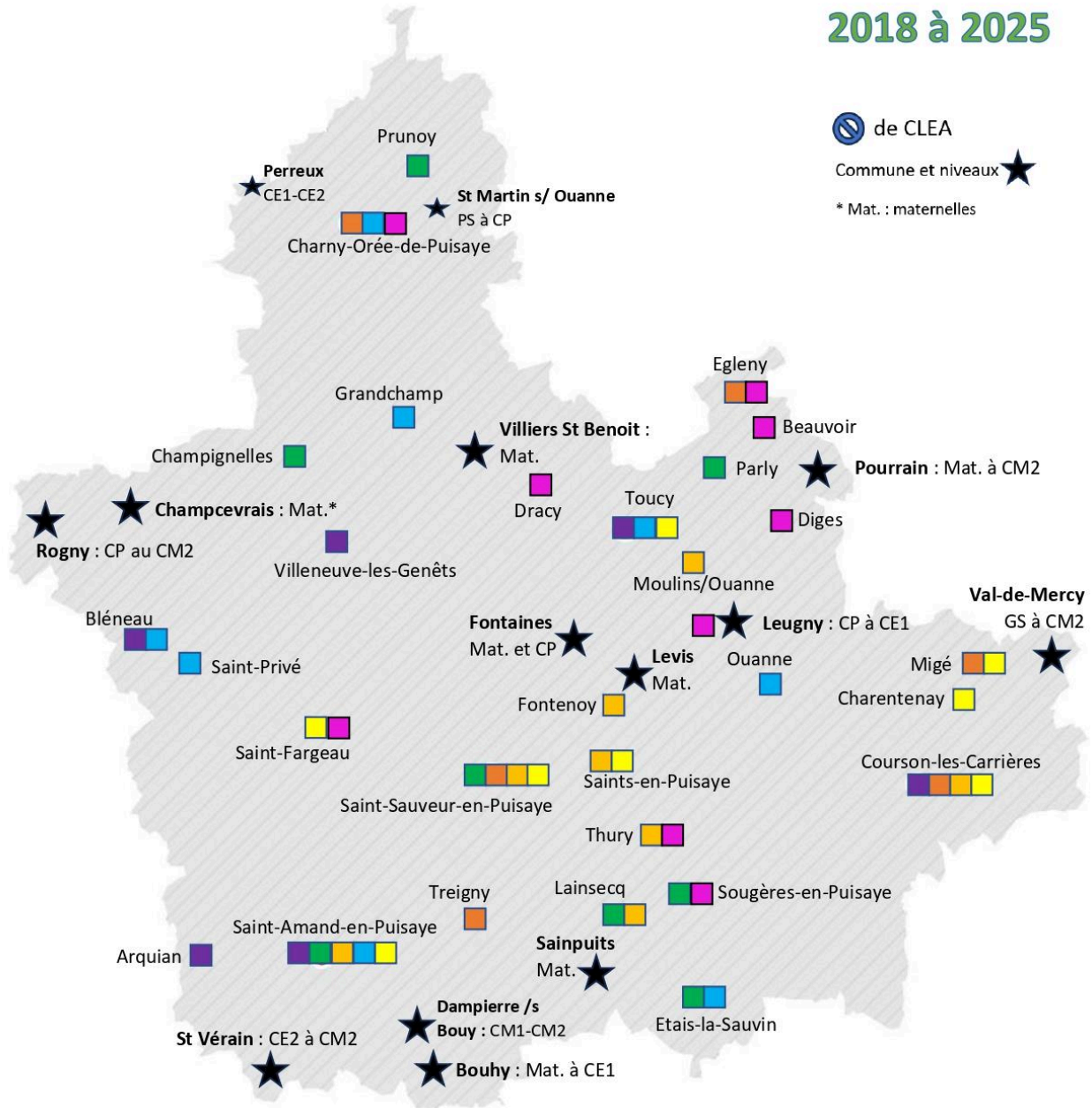
Outre ces atouts avérés, la CCPF porte également des sujets à plus grande échelle. Compétences propres de la Communauté de communes, la transition énergétique, le programme alimentaire de territoire, la biodiversité, le tourisme et la mobilité, la santé, le dispositif Orchestre à l'École, etc., sont autant de thématiques dont s'est emparé la CCPF dans le développement de sa politique territoriale et qui pourraient inspirer artistes et collectifs, à proposer des projets de médiation avec les jeunes, autour de ces sujets en utilisant le biais et la forme artistique.

Le CLÉA doit donc contribuer à la création d'un maillage et d'un équilibre culturel et social ainsi qu'accompagner la constitution de l'identité du territoire.

Maillage territorial du CLÉA I, du CLÉA II, et de la première année du CLÉA III :
 30 communes dont les établissements scolaires et/ou périscolaires ont bénéficié d'un CLEA entre 2018 et 2025.

7 ans de CLEA en Puisaye-Forterre

2018 à 2025



CONTRAT I (2018-2021)

- Année 1 : [Purple square]
- Année 2 : [Green square]
- Année 3 : [Orange square]

CONTRAT II (2021-2024)

- Année 4 : [Yellow square]
- Année 5 : [Blue square]
- Année 6 : [Light yellow square]

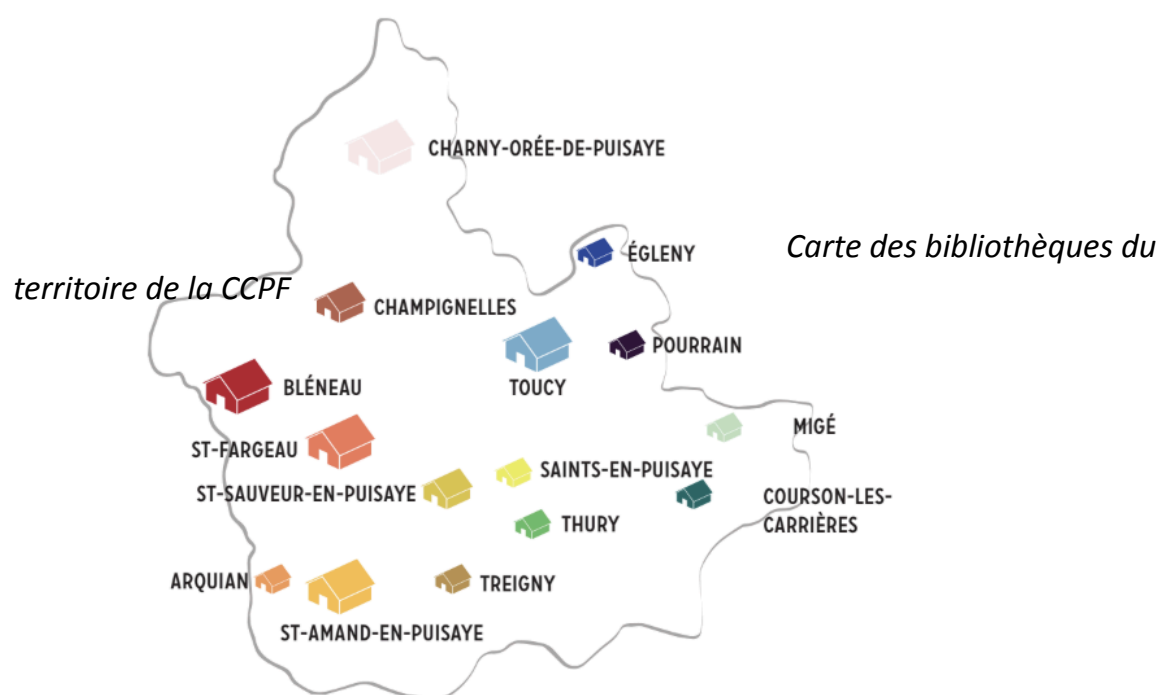
CONTRAT III (2024-2027)

- Année 7 : [Pink square]
- (Leugny : crèche)

II. Cadre du dépôt

Qui peut candidater ?

Des acteurs culturels, individuels ou en collectif, de tout domaine dont la recherche et la démarche peuvent s'inscrire à l'intérieur d'un travail collaboratif en milieu scolaire. Une attention particulière sera portée sur les projets en lien avec l'une des bibliothèques ou point de lecture (cf. carte en dessous) de notre territoire. La Communauté de communes aimerait, dans le cadre du développement de sa politique Education Artistique et Culturelle (EAC), pouvoir s'appuyer sur l'année scolaire 2025-2026 pour initier des actions autour de la lecture publique.



Conditions

Résider sur la région Bourgogne-Franche-Comté et les territoires avoisinants (proximité au Loiret > 45).

Déjà avoir à son actif de réelles productions et/ou expériences et être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre un public varié (scolaire, éducatif, familial, etc.).

Proposer un projet qui s'inscrit dans une enveloppe de **5 000€ maximum** et qui comprend à minima **60h d'intervention pour deux classes en école primaire ou 4 classes pour le niveau collège/lycée. Des ajustements sont possibles en fonction des différents projets. (60h x 60€ = 3600€ + 1400€ de frais technique)**

** Le budget du projet peut être supérieur à 5 000€ si d'autres sources de financements sont trouvées par les porteurs de projets.*

Publics concernés

Le CLÉA s'adresse à l'ensemble des jeunes, de la petite enfance à l'adolescence, sur temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

Les projets peuvent être accueillis par une grande diversité de structures du territoire, parmi lesquelles :

- Les crèches et établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Les écoles maternelles et élémentaires
- Les collèges et lycées
- Les centres de loisirs et maisons de quartier.
- Les bibliothèques et médiathèques.
- Les structures d'accompagnement social ou médico-social.
- Tout lieu ressource du territoire accueillant des jeunes et engagé dans une démarche culturelle.

Huit projets seront sélectionnés dans le cadre du CLEA 2025-2026. Dans leur dossier de candidature, les artistes et compagnies sont invités à préciser les publics qu'ils souhaitent rencontrer et les contextes dans lesquels ils aimeraient intervenir.

Les éléments à fournir

- Une biographie faisant état des expériences de médiation et d'interaction avec le public,

- Une note d'intention présentant les orientations artistiques du projet

Il est souhaité que le candidat y expose :

- comment les actions proposées répondent aux 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle cf p.4. Une attention particulière sera portée sur le volet 2 concernant la pratique artistique et culturelle, aux projets menés en lien avec les structures de lecture publique (bibliothèques, médiathèques, points lecture) ainsi qu'à ceux concernant la petite enfance.
- comment la démarche artistique serait susceptible d'intégrer la sphère familiale des élèves.
- de quelle façon le projet laisserait une trace au sein du territoire.
- quel lieu de pratique alternatif au milieu scolaire serait à envisager concernant le projet.
- le nombre d'heures d'intervention auprès des enfants (au minimum 60h pour deux classes et quatre classes pour le secondaire).
- à quelle niveau scolaire le projet s'adresse-t-il ?
- les modalités d'une restitution en fin de projet

- Un plan de financement précis du projet (détaillant clairement les postes de dépenses. Tout ce qui relève des transports sera présenté sur un document à part).

Tout apport supplémentaire permettant de comprendre le travail et la démarche pédagogique de l'acteur culturel est jugée recevable pour l'étude de la candidature. La collectivité et ses partenaires pourront, si nécessaire, demander la transmission de tout autre document permettant d'analyser le projet.

Calendrier des candidatures

18 avril	Lancement de l'appel à candidatures
25 mai à 12h	Date limite de réception des dossiers de candidature
17 juin	Réunion du COmité TEChnique
Fin juin-début juillet	Annonce des candidats retenus
Rentrée scolaire 2025-2026	1 ^{er} rdv de présentation des projets avec acteurs culturels, équipes pédagogiques et CCPF.
A partir de septembre et jusqu'au retour des vacances de Toussaint	Lancement des projets
Fin mai – début juin 2026	Restitutions et Fête de l'EAC

III. Étapes-clés du Cléa

La prise de contact : rencontre entre acteurs culturels et professionnels éducatifs

Cette prise de contact a lieu en amont du projet artistique. Un rendez-vous est organisé afin que les enseignants puissent rencontrer les acteurs postulants ainsi que la personne chargée de la coordination du CLÉA. La situation sera plus favorable si les postulants essaient d'être déjà en contact avec une école ou établissement d'accueil lors de la rédaction du projet.

La Communauté de communes pourra accompagner les porteurs de projet dans la mise en relation, et devra être impliquée le plus en amont possible des échanges. N'hésitez pas à demander l'accompagnement de l'agent en charge du Cléa pour vous mettre en relation avec des établissements ou pour envisager des partenariats. Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Il s'agit d'un moment important au cours duquel commence à s'élaborer conjointement un projet à destination des publics partant du concept artistique. Les enseignants devront pouvoir apporter leurs contributions au projet s'ils le souhaitent afin de co-construire ce dernier.

La mise en œuvre du projet artistique et culturel

Le projet s'articule en deux phases alternant la pratique artistique et la découverte de l'univers de l'acteur culturel afin de favoriser la rencontre entre les publics, les œuvres et le champ de la création.

Les interventions peuvent être variées et sont portées par les 3 entités : acteurs culturels, référents scolaire et élèves.

Si elle se déploie, la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, la pratique artistique peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'acteur culturel et aux équipes professionnelles, en lien avec l'équipe de coordination et d'organisation.

La restitution

Dans le but de conserver une trace de la production, une restitution est organisée pour donner à voir et partager le(s) geste(s) artistique(s) réalisé(s) avec les enfants.

Cette restitution pourra revêtir des formes variées qui devront être définies en étroite liaison avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire. La date devra être définie dès le mois de janvier afin de s'assurer de la présence d'un maximum de partenaires.

NB : Une attention particulière sera portée aux projets qui seront en mesure de créer une passerelle entre le cadre scolaires/périscolaires et le cadre familial, et d'inclure ainsi les familles lors de la restitution.

Le comité technique

Un Comité Technique assure la structuration du projet et permet aux partenaires d'intégrer le projet artistique dans leurs programmes pédagogiques. Ce comité technique suit le déroulement total du CLÉA par l'intermédiaire de réunions régulières.

Il s'agit d'un groupe composé d'une partie du comité de pilotage ainsi que des représentants de la sphère éducative.

IV. Cadre général

Cadre juridique

Une convention spécifiant les engagements de l'acteur culturel et ceux des entités chargées du pilotage est signée avant la mise en œuvre du projet.

Conditions financières

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre dispose d'une enveloppe annuelle dédiée au dispositif CLÉA. Cette enveloppe sera répartie de manière homogène sur les 6 projets soit une enveloppe d'environ 5 000€ par projet, divisée en deux parties.

Une première enveloppe d'un montant de 3 600 euros est prévue pour les 60 heures d'intervention auprès du public concerné, c'est-à-dire les temps de pratique artistique. Une deuxième enveloppe pouvant aller jusqu'à 1 400 euros permet de prendre en charge les frais techniques et de déplacement, comme la diffusion d'œuvres et les droits d'auteurs, ou encore les frais kilométriques. Cette rétribution comprend aussi les rencontres avec les équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, mais également les réunions de coordination avec le comité de pilotage si nécessaire.

Les déplacements des enfants font l'objet d'une enveloppe supplémentaire. Pour l'organisation des visites et des sorties, se rapprocher de la coordinatrice CLEA, pour effectuer les devis, dans la limite de cette enveloppe.

Communication

Un flyer des interventions retenues sera partagé en début d'année, afin de rendre compte des projets auprès des familles. En fin d'année, un livret rassemblera et rendra compte des interventions et de leurs restitutions pour distributions aux publics.

Vous trouverez également des informations sur les projets sur le site de la Communauté de communes : <https://www.puisaye-forterre.com/sepanouir/culture/>

De plus, au moment des restitutions, il conviendra de prendre attache auprès de la Communauté de communes afin de pouvoir **apposer les logos des partenaires sur les invitations** et autres supports de communication.

Proposer une communication aux familles pour les restitutions de fin d'ateliers : type flyer, courrier aux parents par le biais des établissements scolaires, affiches ou autre.

Un **document de droit à l'image et à la voix pour les mineurs** disponible auprès de la Communauté de communes doit être obligatoirement communiqué aux parents et restitué à la coordination du CLEA au cours de l'année scolaire en cours.

Une fois votre projet sélectionné, tous ces éléments vous seront fournis de fait, au cours de l'année scolaire.

Modalité d'envoi

L'envoi se fait de préférence, par courriel, en un seul fichier au format PDF.

Il est adressé à la boîte électronique suivante : culture@cc-puisayeforterre.fr

Les candidatures sur support physique sont à envoyer :

Coordination CLEA de Puisaye-Forterre

Communauté de communes Puisaye-Forterre - 20 bis , rue de la Croix

St Germain - 89130 TOUCY.

Un accusé de réception sera envoyé avec la liste des pièces reçues.

Il est à signaler que suite à cet envoi, les supports physiques ne seront pas retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'expéditeur.

Annexes

Liste des établissements sélectionnés les années précédentes

Communes	Type d'établissement	Nombre de projets	Communes	Type d'établissement	Nombre de projets
Arquian	Ecole maternelle et élémentaire	1	St Fargeau	Crèche	1
Beauvoir	Ecole élémentaire	1	St Privé	Ecole primaire	1
Bléneau	Ecole primaire	1	Saint Sauveur en Puisaye	Ecole primaire	2
	Collège	1		Collège	3
Champignelles	Ecole primaire	1	Saints en Puisaye	Ecole primaire	2
Charentenay	Ecole primaire, CP-CE1	1	Sougères en Puisaye	Ecole élémentaire	2
Charny-Orée de Puisaye	Crèche	1	Thury	Ecole élémentaire	2
	Ecole primaire	1	Toucy	Collège	1
	Collège	3		Lycée	1
Courson les Carrières	Ecole primaire	2	Treigny	Centre de Loisirs	1
	Collège	3		Ecole primaire	1
Diges	Ecole primaire	1	Villeneuve les Genêts	Ecole élémentaire	1
Dracy	Ecole élémentaire	1			
Egleny	Ecole élémentaire	2			
Etais la Sauvin	Ecole primaire	2			
Fontenoy	Ecole élémentaire	1			
Grandchamp	Ecole élémentaire	1			
Lainsecq	Ecole élémentaire	2			
Leugny	Crèche	1			
Migé	Ecole élémentaire	1			
	Ecole maternelle	1			
Moulins/Ouanne	Ecole élémentaire	1			
Ouanne	Ecoles maternelle et élémentaire	1			
Parly	Ecole primaire	1			
Prunoy	Centre de Loisirs	1			
Saint Amand en Puisaye	Ecole élémentaire	2			
	Centre Social et Culturel	1			
	Collège	1			
	Crèche	1			

Liste des établissements à privilégier

Bouhy 58310 - RPI 2	Maternelle au CE1
Champcevrains 89220 - RPI 7	Maternelle
Dampierre-sous-Bouhy 58310 - RPI 2	Ecole élémentaire, CE2 au CM2
Fontaines 89130 - RPI 12	Primaire, GS-CP
Leugny 89130 - RPI 12	Ecole élémentaire, CE1-CE2
Levis 89520 - RPI 12	Maternelle
Perreux 89120 - RPI 5	Ecole élémentaire, CE1-CE2
Pourrain 89240	Ecole primaire, maternelle au CM2
Rogny-les-7-écluses 89220 - RPI 7	Ecole élémentaire, GS au CM2
Sainpuits 89520 - RPI 11	Maternelle
Saint-Fargeau 89170	Ecoles maternelle et élémentaire
Saint-Martin-sur-Ouanne 89120 - RPI 5	Ecole maternelle, PS au CP
Saint-Vérain 58310/ St-Loup/Alligny - RPI 10	Ecole élémentaire, CE2 au CM2
Val de Mercy 89580	Ecole élémentaire GS au CM2
Villefranche Saint-Phall 89120	Ecole primaire, PS au CM2
Villiers-Saint-Benoit 89130 - RPI 6	Ecole primaire, PS au CP
CRECHES	
Bléneau	Les Marmottes
Courson les Carrières	Les Coquelicots
Moutiers en Puisaye	Pirouette
Parly	Pinocchio
Pourrain	Beausoleil
Toucy	Croq'lune